

# BARÈME DES HONORAIRES

APPLICABLE À COMPTER DU 01 janvier 2025.

## LOCATIONS

### BAUX D'HABITATION

<b>HONORAIRES T.T.C * DE VISITE, CONSTITUTION DU DOSSIER ET REDACTION DU BAIL</b>	<b>Zone non tendue :</b> 8,07 € par m2 habitable bailleur et locataire <b>Zone tendue :</b> 10,09 € par m2 habitable bailleur et locataire <b>Zone très tendue :</b> 12,10 € par m2 habitable bailleur et locataire
<b>HONORAIRES T.T.C * D'ETAT DES LIEUX</b>	3,03 € par m2 habitable bailleur et locataire
<b>FRAIS T.T.C * D'ENTREMISE</b>	1 € par m2 habitable bailleur

### AUTRES BAUX

<b>LOCATION ET REDACTION DE BAIL pour les garages, les parkings, boxes</b>	<b>Honoraires à la charge du locataire :</b> Forfait 125 € TTC * <b>Honoraires à la charge du propriétaire :</b> Forfait 125 € TTC*
<b>COMMERCIALISATION D'UN LOCAL commercial ou professionnel</b>	<b>Honoraires à la charge du Preneur:</b> 20 % TTC* du montant du loyer annuel HT et HC, avec un Forfait minimum de 840 € TTC* <b>Honoraires à la charge du Bailleur:</b> 10 % TTC.* du montant du loyer annuel HT et HC , avec un Forfait minimum de 420 € TTC *
<b>REDACTION DE BAIL (commercial, rural ou professionnel) et ETAT DES LIEUX</b>	<b>Honoraires à la charge du Preneur:</b> 1 %.TTC * (calculés sur le montant du loyer sur 9 années pour les baux commerciaux et ruraux, sur 6 années pour les baux professionnels) , avec un Forfait minimum de 700 € HT., soit 840 € TTC *
<b>RENOUVELLEMENT DE BAIL COMMERCIAL</b>	<b>Honoraires à la charge du Preneur:</b> 550 € HT, soit 660 € TTC*
<b>SUBROGATION ou AVENANT DE BAIL COMMERCIAL</b>	<b>Honoraires à la charge du Preneur:</b> 450 € HT , soit 540 € TTC*
<b>RESILIATION DE BAIL COMMERCIAL</b>	<b>Honoraires à la charge du Preneur:</b> 150 € HT , soit 180 € TTC*

\* Montant maximum de nos honoraires TVA comprise au taux de 20 %